



ECOFI OPTIM 26 PASSE LA BARRE DES 100 MILLIONS D'EUROS

Ecofi Optim 26 est un fonds obligataire daté, géré selon une approche ISR et classé Article 8*.

L'objectif est de construire un portefeuille diversifié offrant un rendement attractif sur l'horizon de placement déterminé à l'avance.

Avec quels moteurs de performance ?

- Une sélection de titres crédit offrant un rendement instantané attractif
- Une gestion active combinant instruments à taux fixe et à taux variable
- Une poche de diversification de maximum 10% en titres convertibles ou échangeables
- Une sélection de valeurs qui tient compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) avec notre Processus IMPACT ISR*

Au 29 septembre 2023, Ecofi Optim 26 offrait un taux de rendement instantané de 6,50% pour une durée de 2.**

Ecofi Optim 26 est exposé au risque de crédit, au travers des titres investment grade et high yield qui composent le portefeuille.

Ecofi Optim 26 est un fonds ouvert, qui valorise quotidiennement.

EN SAVOIR PLUS SUR ECOFI OPTIM 26 >>>

*Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi ([se référer au processus IMPACT ISR](#)). Il ne dispose pas du label ISR d'Etat De plus, ce fonds est classé article 8 : il promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

**Le TRI communiqué n'est pas un indicateur de rentabilité et ne préjuge pas des performances futures. Il est communiqué à titre indicatif et ne constitue pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client

ECOFI OPTIM 26 EN BREF

Objectif de gestion	Part I : obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'OAT 3,50% 25 avril 2026 + 1%, soit 3,35% au 19/10/2022, sur la période de placement recommandée et selon une approche ISR. Part P : obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'OAT 3,50% 25 avril 2026 + 0,3%, soit 2,65% au 19/10/2022, sur la période de placement recommandée et selon une approche ISR.
Code ISIN	Part I : FRO011316728, part P : FRO01400DX36
Horizon de placement	25 avril 2026
SRI	SRI 2 - L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque plus élevé). Le FCP est classé dans la catégorie 2. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section «Risques» du Prospectus.
Société de gestion	Ecofi Investissements, SGP agréée par l'AMF n° GP97004
Dépositaire / Conservateur	CACEIS BANK France
Date de création	23 octobre 2012 pour la part I, et 21/11/2022 pour la part P Le précédent fonds est arrivé à échéance le 25 avril 2021. Ecofi Optim 26 a été agréé le 22 janvier 2021 et est entré en vigueur le 8 mars 2021. A compter de cette date le FCP a reconduit sa stratégie d'investissement jusqu'au 25 avril 2026 et pris la dénomination d'ECOFI OPTIM 26.
Devise de valorisation	Euro
Indice de référence	La performance du FCP pourra être comparée a posteriori avec celle qui aurait été obtenue, sur la même durée, par un placement en obligations émises par l'Etat français sur une maturité proche, soit l'OAT de coupon 3,50% et d'échéance 25 avril 2026
Forme juridique	FCP de droit français
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euros
Valeur initiale de la part	Part I : 10 000 €, part P 100 € cf. prospectus
Conditions de souscription / rachat	Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) à cours inconnu
Frais de gestion	Directs : Part I : 0,50% maximum (TTC) de l'actif net, part P : 1,20% maximum (TTC)
Commissions de souscription	Acquis à l'OPC : 0,15% TTC - Non acquis : néant
Commissions de rachat	Néant
Risques significatifs	de perte en capital, de taux, de crédit, de contrepartie, de liquidité, de durabilité, d'investissement en titres dits spéculatifs

*Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi ([se référer au processus IMPACT ISR](#)). Il ne dispose pas du label ISR d'Etat De plus, ce fonds est classé article 8 : il promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

**Le TRI communiqué n'est pas un indicateur de rentabilité et ne préjuge pas des performances futures. Il est communiqué à titre indicatif et ne constitue pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client

Ecofi : une gestion qui influence demain

Ecofi est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.

Ecofi est un pionnier et un acteur majeur de la finance engagée, avec une gestion 100% ISR pour sa gamme de fonds ouverts (*), et une expertise dans les fonds solidaires, avec plus de 80 entreprises financées. Ecofi a affirmé sa raison d'être et a été la première société de gestion à prendre le statut d'entreprise à mission.

Au service de ses clients depuis 1972, Ecofi a développé un savoir-faire dans les grandes classes d'actifs et gère une gamme complète et pertinente de produits et solutions d'investissement. Sa capacité à rechercher des solutions innovantes adaptées aux évolutions de marché et aux contraintes et besoins de ses clients révèle une structure réactive et agile basée sur un engagement fondé sur le long terme.

Pour Ecofi, être responsable c'est s'engager auprès de ses clients à choisir les meilleurs actifs pour pérenniser la performance et préserver les intérêts des générations futures. Notre signature l'affirme : Actifs pour le futur.

ECOFI est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE (agrée par l'AMF sous le n°GP97004).

CONTACTS PRESSE - Mathilde Salama : 01 44 88 39 35 – mathilde.salama@ecofi.fr

*Fonds ISR selon la méthodologie Ecofi ([se référer au processus IMPACT ISR](#)). Il ne dispose pas du label ISR d'Etat De plus, ce fonds est classé article 8 : il promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

**Le TRI communiqué n'est pas un indicateur de rentabilité et ne préjuge pas des performances futures. Il est communiqué à titre indicatif et ne constitue pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée. Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client